



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 22 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2024BC3-5-5-20**

#### **OBJET : TARIFS LOCATION VELOS ELECTRIQUES ET TRIPORTEURS**

##### **Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

##### **Absents excusés :**

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

##### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

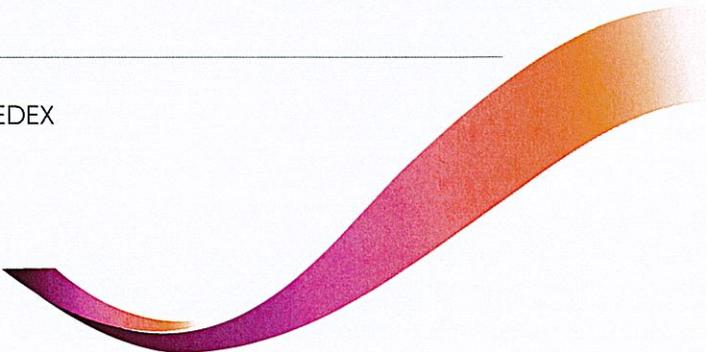
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



## **2024BC3-5-5-20**

### **OBJET : TARIFS LOCATION VELOS ELECTRIQUES ET TRIPORTEURS**

Le développement de modes de transports doux et écologiques ainsi que la valorisation de la voie verte, axe majeur d'itinérance touristique, constituent des enjeux à prendre en considération dans nos offres de services.

C'est pourquoi, dans la continuité des triporteurs, il vous est proposé de mettre à la location des vélos électriques. A cet effet, un contrat de location sera établi.

Le Président propose de fixer comme suit :

Pour les triporteurs, les tarifs de la location seront les suivants :

- 1/2 journée : 15€ (14h-17h)
- Une journée : 20€ (10h-17h)
- Caution : 150€

- gratuité d'un triporteur pour les communes membres (3 fois par an maximum dans la limite des disponibilités)

Pour les vélos électriques, les tarifs de la location seront les suivants :

- 1/2 journée : 8 € (14h-17h)
- Journée : 10€ (10h-17h)
- Semaine : 40€
- Mois : 150 €
- Caution : 150€

Ces tarifs ne sont pas soumis au régime de la TVA et s'entendent nets.

La réservation se fera au camping municipal de Valence d'Agen ou à l'Office de Tourisme des Deux Rives de Valence d'Agen aux heures d'ouverture.

Le Président propose :

- d'approuver les tarifs,
- d'adopter le contrat de location,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document y afférent

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les tarifs,
- d'adopter le contrat de location,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document y afférent

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024  
Au registre sont les signatures

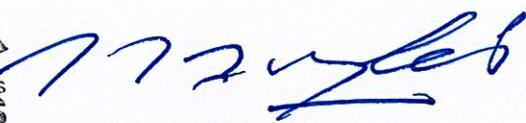
Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire d'Auvillar

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
Olivier RENAUD



  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

**29 AVR. 2024**